

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 12, um Faubourg à Bech se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 12, um Faubourg à Bech a été érigé en 1911, comme l'indique l'inscription sur le linteau de l'entrée, dans un style éclectique proche du néo-baroque (CAR).

A gauche, la maison d'habitation est flanquée par une ancienne grange, puisqu'à l'époque il s'agissait d'une ferme (TBA). Cependant, de nos jours cette ancienne annexe agricole a été transformée à des fins d'habitation et consiste une propriété à part entière. Bien que visuellement elle forme toujours un ensemble avec la maison.

La maison présente un volume traditionnel, s'élevant sur deux niveaux et surmonté par une toiture à croupettes. La façade principale se divise de manière symétrique en trois travées dont la travée centrale comporte l'entrée. La composition de la façade est encadrée par un socle, une bande sous la corniche et des lésènes, tous en bossage rustique. La corniche moulurée qui fait le lien entre la composition de la façade et la toiture est en pierre de taille. Les ouvertures sont assez hautes, en arc segmentaires, avec des encadrements en pierre de taille profilés. L'entrée est en outre surmontée par un entablement en pierre de taille. La porte d'entrée en bois est d'origine (AUT/CAR).

La façade latérale droite, est percée de manière régulière par quatre ouvertures, qui présentent les mêmes caractéristiques que celles de la façade principale. Cependant, une fenêtre a été transformée en porte-fenêtre. La façade postérieure est plus modeste et ordonnée de manière irrégulière. Elle présente que quelques ouvertures avec des encadrements en pierre très simples.

A l'intérieur, la maison conserve la majorité de la structure bâtie et divers éléments historiques tels que des revêtements en carrelages, en parquet, un escalier en bois, des portes avec chambranles en bois ou encore des plafonds à stucs (AUT).

La maison d'habitation remplit les critères d'authenticité (AUT), aussi bien pour l'extérieur que l'intérieur, de type de bâti (TBA) et de caractéristique pour une période de construction (CAR). Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être protégé.

La COSIMO émet avec 8 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 12, um Faubourg à Bech (no cadastral 232/3613).

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Sala Makumbundu, Marc Schoellen, Christine Muller, Anne Greiveldinger, Nico Steinmetz.

Luxembourg, le 14 octobre 2020